

## **Archives d'entreprises, entre gestion patrimoniale et veille technologique**

Le plan de relance de la Wallonie a replacé la problématique de la gestion des entreprises au premier plan de l'actualité. Ce n'est en effet que par le développement du patrimoine industriel que la société peut être réellement en phase avec les défis qu'il lui faut relever. Cette exigence de compétitivité et d'excellence doit interpeller tout citoyen d'autant que par l'avenir du parc industriel se joue également son propre avenir. En effet, lorsqu'il est question des entreprises, il est aussi question de notre quotidien à tous que cela soit au niveau de l'économie, des transports, de la santé, des communications, de l'alimentation. C'est dire que les archives d'entreprises se trouvent au cœur tant de la mémoire globale que de la mémoire d'une région, d'une profession, d'une réalité socio-économique, d'une technologie ou d'un secteur productif. Dès lors, il est du devoir de l'archiviste de concourir au relèvement régional en optimisant les modes de fonctionnement et de gestion de l'information des entreprises, en sauvegardant la trace des innovations et, en rappelant, archives à l'appui, la valeur et les potentialités des acteurs industriels wallons.

Cette dimension plurielle des archives d'entreprises a été depuis ces vingt dernières années prise en compte tant par le monde des archives, que par les sociétés elles-mêmes qui ont effet perçu l'intérêt de leurs archives non seulement pour les affaires, mais aussi en terme de plus-value pour l'entreprise, synonyme de longévité et gage d'une certaine image de marque. C'est ainsi que d'une part, des services d'archives ont éclos au sein même d'entreprises conjuguant, dans le meilleur des cas, une mission de gestion, de conservation et de valorisation et que, d'autre part, l'archiviste d'entreprise est devenu une profession à part entière s'attelant à des problématiques bien spécifiques, l'entreprise étant, tout à la fois, acteur, objet de recherches et produit à valoriser. Paradoxalement, c'est également dans la foulée que sont apparues des associations de sauvetage d'archives industrielles et d'entreprises, témoignant par leur existence, de la faiblesse, toujours actuelle, des mesures effectives prises par les acteurs traditionnels et les producteurs.

Les entreprises industrielles et commerciales, les banques, les assurances et les représentants du monde du travail constituent autant d'acteurs dont il faut en effet gérer les documents et garder trace. L'archiviste doit donc adapter ses méthodes pour faire face à un nouveau défi dans ce monde à la logique différente, tourné vers le court terme et auquel il doit démontrer, quotidiennement, toute l'importance de son « passif », un monde de plus en plus tourné vers l'internationalisation, où les fusions font désormais partie du paysage et au sein duquel l'informatique joue un rôle de premier plan. C'est dire que le dialogue reste à construire, que l'archiviste de terrain a besoin de se sentir soutenu par des organisations officielles légiférant en la matière, que les processus de collecte, de classement, de conservation doivent encore être affinés et que la valorisation doit permettre de justifier l'ensemble des moyens mis à la disposition pour leur préservation. C'est par la mise en évidence de la « nécessité d'archives » que la conscientisation des entreprises pourra se faire et que l'on peut espérer voir se raréfier le nombre d'opérations de sauvetage de dernière minute de ces documents qui, une fois récupérés, sont alors difficilement stockables faute de place et par manque d'intérêt, alors qu'ils participent d'un rayonnement à redynamiser.

C'est à relever ces nouveaux défis que vous convie cette 6<sup>e</sup> Journée des archives. Plus encore que d'autres documents, les archives d'entreprises se situent au cœur de la relation acteur social – conservation – valorisation et recherche dont les modes opératoires sont en pleine élaboration. Interviendront archivistes publics, archivistes d'entreprises et chercheurs pour un dialogue constructif et porteur, qui rappelant les points forts de ces documents, montrera les limites des mesures actuelles, les nécessités d'interfaces archives-industries, les possibilités d'exploitation plurielle et mettra au jour les compléments de procédure, les problèmes et questions auxquels l'archiviste d'entreprise doit pouvoir répondre afin d'être à même de remplir sa mission, tout à la fois complexe et passionnante, de gardien d'un passé riche d'avenir.